

DICRIM

Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs

LES RISQUES MAJEURS

DOCUMENT A CONSERVER

Commune de Fegersheim





Sommaire

Le mot du Maire	p. 3
Rappels réglementaires	p. 4
Organisation	p.5
L'alerte	p. 6
Vigilance météo	p. 7
I. LES RISQUES NATURELS	
Le risque tempête	p. 8
Le risque inondation	p. 10
Le risque sismique	p. 12
II. LES RISQUES TECHNOLOGIQUES	
Le risque transport de marchandises dangereuses	p. 14
Carte des risques sur la commune	p. 16
Carte des risques sismiques sur le Bas-Rhin	p. 17
Numéros d'urgence & adresses utiles	p. 18
Principales consignes à respecter	p. 19



Chers habitants de Fegersheim-Ohnheim,

Un risque majeur est lié à la survenue soudaine et imprévisible d'un événement d'origine naturelle ou technologique dont les effets peuvent entraîner des dommages importants sur les biens et l'environnement, voire des victimes. L'information préventive de la population constitue un des fondements de la politique de prévention des risques.

Le présent DICRIM complète le plan communal de sauvegarde établi par la commune. Il a pour principal objet d'associer les habitants de notre commune à la gestion de crise en les sensibilisant à la question des risques majeurs. Qu'ils soient naturels ou technologiques, nous ne sommes pas à l'abri d'événements particulièrement dangereux.

Pour Fegersheim, nous avons identifié quatre risques :

- la tempête
- l'inondation
- le tremblement de terre
- le transport de matières dangereuses

Il est essentiel que chacun soit informé des mesures prises et des risques encourus. En cas de crise, il est essentiel qu'il sache exactement l'attitude à adopter et les bons réflexes à avoir. Ensemble nous devons nous préparer et maintenir notre vigilance.

René LACOGNE – Maire



Rappels réglementaires

Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) est un document réalisé par le maire dans le but d'informer les habitants de sa commune sur les risques naturels et technologiques qui les concerne, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque.

Il vise aussi à indiquer les consignes de sécurité individuelles à respecter, consignes qui font également l'objet d'une campagne d'affichage, organisée par le maire et à laquelle sont associées les propriétaires de certains bâtiments (locaux à usage d'habitation regroupant plus de quinze logements par exemple).

L'ensemble des dispositions réglementaires concernant le DICRIM est aujourd'hui codifié au Code de l'Environnement (CE), articles R125-9 à R125-14. elles sont complétées par le décret n°2005-233 du 14 mars 2005 relatif à l'établissement des repères de crues et par le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde.





Plan communal de sauvegarde

L'organisation de la sécurité publique en situation de crise repose en premier lieu sur le Maire au titre de ses pouvoirs de police. Dans ce cadre, le maire a la responsabilité de prendre les dispositions nécessaires pour alerter les habitants et de «pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours...» (art. L. 2212-2 du Code général des Collectivités Territoriales).

Or, la gestion de crise ne s'improvise pas et les réponses dans l'urgence aux situations accidentelles doivent avoir été préparées. C'est pourquoi, le maire a engagé une démarche volontaire d'élaboration du plan communal de sauvegarde. A la différence des plans d'urgence de l'Etat (ex : Plan ORSEC), qui ont vocation de secours aux victimes une fois la crise engagée, le PSC est davantage axé sur la sauvegarde préalable des personnes et des biens.

La population est alertée par des véhicules équipés de hauts parleurs et informée de la nature des événements et des comportements à adopter. En cas d'évacuation, la prise en charge matérielle et psychologique est prévue.

Lorsque la gravité de l'évènement le justifie, la direction des opérations de secours relève du préfet. Toutefois les principes d'action du plan de communal de sauvegarde conservent toutes leurs valeurs puisqu'il est conçu pour s'intégrer dans la structure départementale mise en oeuvre.

La cellule d'action communale

1. Réception de l'alerte préfectorale

Immédiatement, le Maire, les adjoints et le Responsable sécurité sont contactés et informés de la situation

2. Mise en place de la cellule

Responsable technique

*Mise en alerte des services techniques
puis convocation selon gravité*

Agent de liaison communal

*Préparation des véhicules communaux
Identification + sonorisation*

3. Organisation de la crise

Mise en place d'un ou plusieurs postes de commandement (PC) disposant de 4 sous-cellules de crises adaptées

*Administration générale
Moyens techniques
Communication / Information
Intendance / Santé / Social*



Etat d'alerte

L'accident majeur est une situation exceptionnelle qui appelle une organisation toute aussi exceptionnelle. Il faut donc se préparer à gérer l'évènement, en examinant et suivant les principales consignes d'urgences.

L'alerte

L'alerte pourra être déclenchée par différents moyens tels que, l'activation d'un signal sonore destiné à prévenir la population de l'imminence d'une catastrophe, un appel téléphonique, par des hauts parleurs depuis les véhicules de la police municipale, ou des forces de l'ordre ou pas les panneaux d'informations municipales. Elle permet à chacun de modifier son comportement pour adopter une attitude réflexe appliquant les consignes de sécurité, et les mesures de protection adaptées et décrites dans le présent document.

L'alerte sera la réponse à une prévision d'un risque majeur encouru. Toutefois certains risques majeurs notamment les tremblements de terre peuvent survenir sans que la prévision à court terme ait pu être enregistrée. L'alerte dans ce cas n'aura pu être donnée.





Vigilance Météo

Mise en place par Météo-France, elle a pour objectif de décrire, le cas échéant, les dangers des conditions météorologiques des prochains vingt-quatre heures.

La carte de vigilance est élaborée deux fois par jour (à 6 h et à 16 h) à des horaires choisis pour une diffusion optimale par les services de sécurité et les médias. Pour la consulter en ligne : <http://météofrance.com>

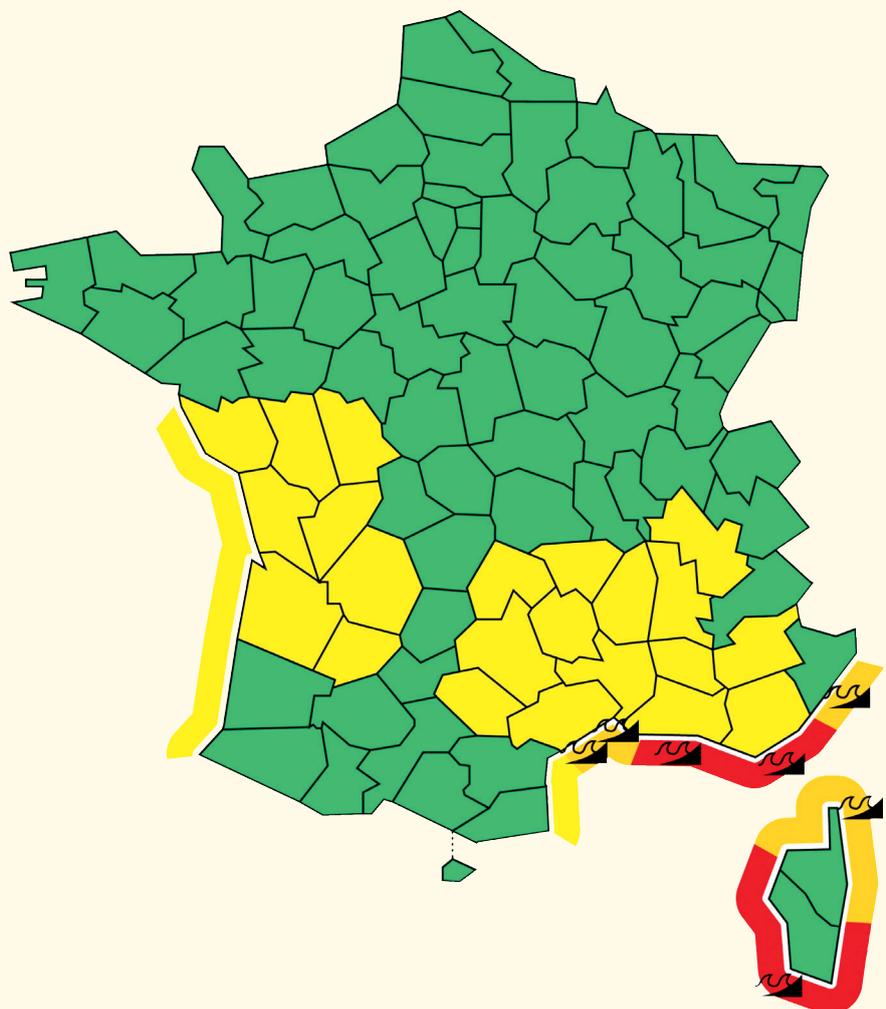
Les couleurs sont définies à partir de critères quantitatifs correspondant à des phénomènes météorologiques attendus. L'information météorologique est accompagnée de conseils de comportement adaptés.

Des conseils de comportements sont définis par la Sécurité civile qui peut prendre en compte, outre les conditions purement météorologiques, des éléments conjoncturels comme les départs en vacances.



Zone de vigilance en France

- Vert : pas de vigilance particulière
- Jaune : phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux
- Orange : vigilance accrue nécessaire, car phénomènes dangereux d'intensité inhabituelle prévus
- Rouge : vigilance absolue obligatoire, car phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle prévus
-  Vent violent
-  Neige-verglas
-  Orages
-  Pluie-inondations
-  Avalanches





Qu'est ce qu'une tempête ?

Le seuil au delà duquel on parle de tempête est de 89 km/h, correspondant au degré 10 de l'échelle de Beaufort (échelle de classification des vents selon douze degrés, en fonction de leurs effets sur l'environnement). Le contact entre deux masses d'air de caractéristiques différentes est appelé un front. On distingue les fronts chauds et les fronts froids.

Du fait de la différence de densité entre les masses d'air chaud (légère) et de froid (lourde), un front est généralement oblique.

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau).



Front chaud / Front froid ?

Un front chaud sépare une masse d'air chaud poussant une masse d'air froid.

Un front froid sépare une masse d'air froid poussant une masse d'air chaud.

Risque Tempête



Le risque dans la commune

Une tempête est une perturbation atmosphérique entraînant des vents de vitesse égale ou supérieure à 89km/h et en général de fortes pluies. D'importantes tempêtes ont marqué notre mémoire ; les plus récentes sont celles de 1999 et 2001.

Les mesures prises et l'alerte

Météo-France diffuse aux autorités et au grand public si nécessaire, des **cartes de vigilance** qui sont complétées par des bulletins de suivi en cas de vigilance orange ou rouge. Cependant, la précision spatiale de ces systèmes n'est pas suffisante pour prévoir des phénomènes intenses très localisés sur de petits bassins versant.

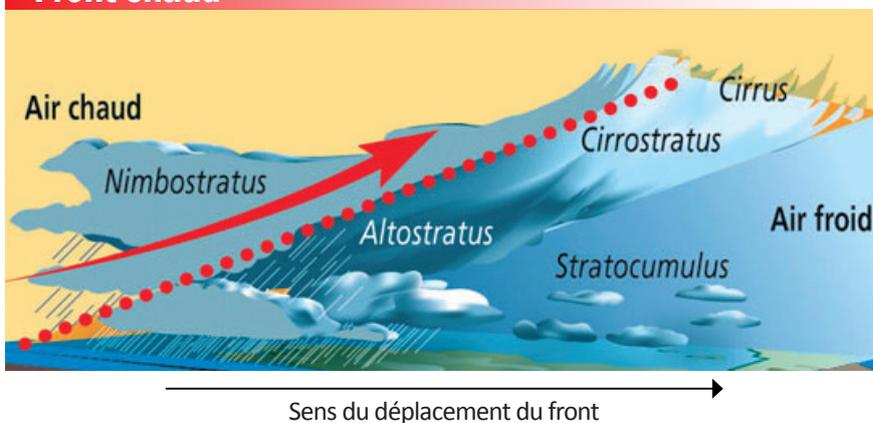
Vigilance orange :

- Suivre les conseils de comportements du niveau d'alerte orange (page 9)
- Tenir compte des bons réflexes (page 9)

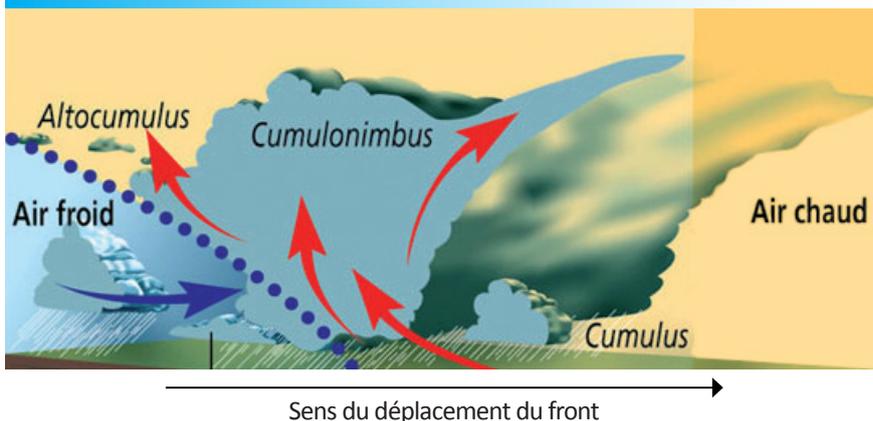
Vigilance rouge :

- Suivre les conseils de comportements du niveau d'alerte rouge (page 9)
- Respecter les bons réflexes (page 9)

Front chaud



Front froid





Niveau d'alerte Orange

Conséquences possibles

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes
- Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées
- Des branches d'arbres risquent de se rompre
- **Les véhicules peuvent être déportés**
- La circulation peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière

Conseils de comportements

- Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent
- Ne vous promenez pas en forêt ni sur le littoral
- En ville, **soyez vigilants** face aux chutes possibles d'objets divers
- **N'intervenez pas sur les toitures** et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol
- **Rangez ou fixez les objets sensibles** aux effets du vent ou susceptibles d'être Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable

Niveau d'alerte Rouge

Conséquences possibles

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées très importantes
- Des dégâts nombreux et importants sont à attendre sur les habitations, les parcs et plantations
- La circulation routière peut être rendue très difficile sur l'ensemble du réseau
- Les transports aériens, ferroviaires et maritimes peuvent être sérieusement affectés

Conseils de comportements

Dans la mesure du possible...

- Restez chez vous
- Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales
- Prenez contact avec vos voisins et organisez vous

En cas d'obligation de déplacement

- Limitez-vous au strict indispensable en évitant de préférence, les secteurs forestiers
- Signalez votre départ et votre destination à vos proches

Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche

- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés
- N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion

Respecter les consignes des autorités

Rentrer à l'intérieur tous les objets susceptibles d'être emportés (tables, chaises...)

Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision

- Pour les responsables de chantiers de construction : mettre les grues en girouettes, rassembler le personnel à l'abri
- Pour les agriculteurs, rentrer le bétail et le matériel

En cas de manifestation avec un chapiteau : arrêter la manifestation et évacuer le public

Ne pas prendre votre voiture
Ne pas prendre l'ascenseur pour éviter de rester bloqué

Adoptez les bons réflexes



Écoutez la radio



Rentrez rapidement dans un bâtiment



Ne pas chercher les enfants à l'école



Ne téléphonez pas sauf en cas d'urgence



Risque Inondations

Qu'est ce qu'une inondation ?

L'inondation est une submersion à des hauteurs variables, rapide ou lente, d'une zone pouvant être habitée, habituellement hors d'eau, par débordement naturel d'un cours d'eau, soit par une coulée d'eau chargée en sédiments (coulée d'eau boueuse). L'inondation fait suite à un épisode de pluie importante et/ou à une fonte de neige.

Le risque d'inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement et l'homme qui s'installe dans l'espace alluvial pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

L'état, par le biais des Services de Prédiction des Crues (SPC) et du Service Central Hydrométéorologique d'Appui à la Prédiction des Inondations (SCHAPI), assure la surveillance des principaux cours d'eau et de ce fait, la prédiction des crues sur des secteurs identifiés.



Le risque dans la commune

À Fegersheim, le risque d'inondation se traduit par la remontée de la nappe aux alentours de l'Andlau et de l'III ou de la submersion modérée de l'III. De tels phénomènes ont lieu essentiellement en périodes hivernales et printanières, faisant suite à des pluies abondantes, souvent accentuées par la fonte de neige.

Les mesures prises et l'alerte

Le nettoyage, le curage du lit, l'égagement et le renforcement des berges sont effectués régulièrement par le syndicat mixte pour l'Entretien des Cours d'Eau du Bassin de l'Ehn- Andlau – Scheer. Prise en compte du risque dans l'aménagement : Respect des obligations du Plan d'Occupation des Sols.

Remarque : Conformément à la loi, le nettoyage et le curage du lit de la rivière, doivent être réalisés de façon préventive soit par les propriétaires riverains ou les différents syndicats concernés selon les cas. Respecter les bons réflexes.



Plus d'infos ?

L'inondation peut être provoquée de plusieurs façons par des pluies importantes en durée et (ou) en intensité. L'inondation correspond au débordement des eaux lors d'une crue. Elle sort de son lit mineur pour s'étendre dans son lit majeur.

Lit mineur : espace fluvial formé d'un chenal et de bancs de sables et/ou de galets, recouverts par les eaux coulant à pleins bords avant débordement. Un cours d'eau s'écoule habituellement dans son lit mineur (basses eaux et débit moyen annuel).

Lit moyen : c'est l'espace fluvial, ordinairement occupé par la ripisylve (végétation abondante et variée qui borde les rivières), sur lequel s'écoulent les crues aux périodes de retour de 1 à 10 ans en moyenne. Le lit moyen est donc soumis à un risque fréquent d'inondation. La vitesse de l'eau y est forte et cet espace est soumis à de fortes érosions et transports solides lors des crues.

Lit majeur : espace situé entre le lit mineur et la limite de la plus grande crue historique répertoriée. Le lit majeur fait partie intégrante de la rivière. En s'y implantant, on s'installe donc dans la rivière elle-même.

Chaque fois que la rivière sort de son lit, la vitesse et le débit du cours d'eau sont amplifiés. Pour calculer la puissance, on définit un point donné pour estimer la quantité d'eau en m³ qui passe en ce point en une seconde ; il s'exprime en m³/s. L'importance de l'inondation dépend de trois paramètres : la hauteur d'eau, la vitesse du courant et la durée de la crue.

Ces paramètres sont conditionnés par les précipitations, l'état du bassin versant et les caractéristiques du cours d'eau (profondeur, largeur de la vallée, etc...), aggravées par la présence d'activités humaines.

Pour aller plus loin : www.prim.net



Consignes

Avant

- Obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, aérations
Couper le gaz et l'électricité
- Mettre au sec les meubles, objets, matières et produits
- Amarrer les cuves, prendre les mesures pour éviter la pollution de l'eau (fuel, produits toxiques...)
- Faire une réserve d'eau potable
- Prévoir l'évacuation

Pendant

- S'informer de la montée des eaux (radio, mairie...)
- Couper le gaz et l'électricité
- Aller sur les points hauts préalablement repérés (étages des maisons, collines)
- N'entreprendre une évacuation que si vous recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture)
lors des inondations du Sud-Est des dix dernières années, plus du tiers des victimes étaient des automobilistes surpris par la crue

Après

- Aérer et désinfecter les pièces
- Chauffer dès que possible et dès que les conditions de sécurité le permettent
- Ne rétablir le gaz et l'électricité que sur une installation sèche

Remarque : en ce qui concerne les crues torrentielles, compte tenu du caractère brutal et très rapide du phénomène, la meilleure solution consiste à ne pas s'implanter à proximité immédiate des rives, même si le filet d'eau apparaît sans danger

A l'approche du sinistre

- **Se conformer aux directives des services techniques et des pompiers y compris en cas de mesure d'évacuation**
- Respecter la réglementation de circulation et de stationnement



A l'approche du sinistre

Se conformer aux directives des services techniques et des pompiers, y compris en cas de mesure d'évacuation.

Respecter la réglementation de circulation et de stationnement.

Adoptez les bons réflexes



Montez à pied dans les étages



Coupez l'électricité et le gaz



Écoutez la radio



Rentrez rapidement dans un bâtiment



Ne pas chercher les enfants à l'école



Ne téléphonez pas sauf en cas d'urgence



Qu'est ce qu'un séisme ?

Les séismes sont, avec le volcanisme, l'une des manifestations de la tectonique des plaques. L'activité sismique est concentrée le long de failles, en général à proximité des frontières entre ces plaques.

Lorsque les frottements au niveau d'une de ces failles sont importants, le mouvement entre les deux plaques est bloqué.

De l'énergie est alors stockée le long de la faille. La libération brutale de cette énergie permet de rattraper le retard du mouvement des plaques. Le déplacement instantané qui en résulte est la cause des séismes.

Après la secousse principale, il y a des répliques, parfois meurtrières, qui correspondent à des petits réajustements des blocs au voisinage de la faille. L'importance d'un séisme se caractérise par deux paramètres : sa magnitude et son intensité.



Risque Sismique



Le risque dans la commune

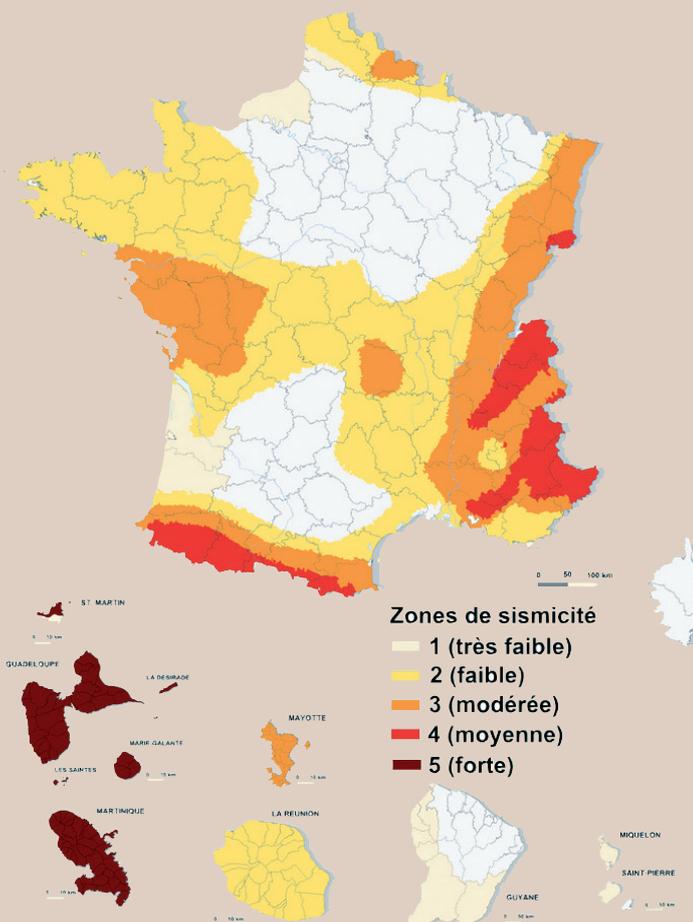
Tout le territoire communal est classé en zone 3 (sismicité modérée) d'après le zonage sismique de la France. Les tremblements de terre sont des phénomènes soudains. Actuellement, aucune méthode scientifique ne permet de prévoir, de manière certaine, le moment où surviendra un séisme. Il n'y a donc pas d'alerte possible. La sismicité de notre région est surveillée par un réseau national dont les données sont centralisées à Strasbourg. Le dernier séisme, largement ressenti, est celui de 2003.

Les mesures prises et l'alerte

La construction parasismique : l'observation stricte des règles de construction dites parasismique permet de réduire considérablement les dommages en cas de séisme. Cela évite l'effondrement des bâtiments sur les occupants.

La mise en œuvre de ces normes de construction incombe aux maîtres d'ouvrage.

Aléa sismique de la France





Consignes

Avant

- Repérez les points de coupure du gaz, eau, électricité
- Fixez les appareils et les meubles lourds
- Préparez un plan de regroupement familial

Pendant

- **Dès la première secousse : baissez-vous, protégez-vous la tête et surtout restez où vous êtes ! Restez où vous vous trouvez :**

- **à l'intérieur** : mettez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse, dans l'encadrement d'une porte ou sous des meubles solides. Éloignez vous des fenêtres. Si vous êtes au lit : attendez en vous protégeant la tête avec un oreiller, les objets situés au-dessus de vous peuvent tomber. De plus, les éclats de verre cassé sur le sols blessent souvent les personnes qui ont cherché à évacuer ou à sortir du lit pour se glisser dessous
 - **à l'extérieur** : ne restez pas sous des fils électriques ou ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures)
 - **en voiture** : arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses. Évitez les ponts ou les rampes qui pourraient avoir été endommagés par le séisme
 - si vous êtes dans un **magasin ou tout autre endroit public**, ne vous précipitez pas vers les sorties. Éloignez-vous des étagères contenant les objets qui pourraient tomber
 - si vous êtes dans la **cuisine**, éloignez-vous du réfrigérateur, du fourneau et des placards suspendus
 - si vous êtes dans un **stade** ou un **théâtre**, restez dans votre siège et protégez votre tête avec vos bras. N'essayez pas de partir avant l'arrêt des secousses. Partez alors dans le calme, de façon ordonnée.
- Ouvrez les portes, vous éviterez ainsi leur blocage
 - Protégez-vous la tête avec les bras
 - N'allumez pas de flamme

Après

- **Après la première secousse, méfiez-vous des répliques : il peut y avoir d'autres secousses**
- Ne prenez pas les ascenseurs pour quitter un immeuble
- Vérifier l'eau, l'électricité. En cas de fuite, ouvrez les fenêtres et les portes sauvez-vous et prévenez les autorités

Adoptez les bons réflexes



Éloignez-vous des bâtiments, pylônes...



Abritez-vous sous un meuble solide



N'entrez pas dans un bâtiment endommagé



Coupez l'électricité et le gaz



Écoutez la radio



Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre



Ne pas chercher les enfants à l'école



Ne téléphonez pas sauf en cas d'urgence



Qu'est ce qu'un TMD ?

Le transport de matières dangereuses ne concerne pas que des produits (TMD hautement toxiques, explosifs ou polluants). Tous les produits dont nous avons régulièrement besoin, comme les carburants, le gaz ou les engrais, peuvent, en cas d'événement, présenter des risques pour la population ou l'environnement.

Le risque de transport de matières dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.

Risque TMD



Le risque dans la commune

L'accident peut se produire n'importe où, sur les axes routiers en l'occurrence les routes départementales 1083 et 221, sur les voies ferrées. Selon la nature des produits transportés, des risques d'incendie, d'explosion ou de dégagement d'un nuage toxique dans l'atmosphère peuvent se produire. En outre, à Fegersheim, une canalisation de gaz naturel longe la rue de Lyon, la route départementale 1083, la rue du génie, la rue du Colonel Lilly et la rue de la verdure.

Les mesures prises et l'alerte

Réglementation transport matières dangereuses : formation du personnel de conduite, construction et contrôles des citernes selon des normes établies, règles de circulation ainsi que l'identification et la signalisation des produits transportés.



Véhicules transportant des produits explosifs ou facilement inflammables



Véhicules transportant des produits de nature à polluer les eaux



Véhicules transportant des matières dangereuses

Les conséquences possibles d'un accident de TMD

On peut observer trois types d'effets, qui peuvent être associés :

- Une explosion peut être provoquée par un choc avec production d'étincelles (notamment pour les citernes de gaz inflammables), par l'échauffement d'une cuve de produit volatil ou comprimé, par le mélange de plusieurs produits ou par l'allumage inopiné d'artifices ou de munitions. L'explosion peut avoir des effets à la fois thermiques et mécaniques (effet de surpression dû à l'onde de choc). Ces effets sont ressentis à proximité du sinistre et jusque dans un rayon de plusieurs centaines de mètres

- Un incendie peut être causé par l'échauffement anormal d'un organe du véhicule, un choc contre un obstacle (avec production d'étincelles), l'inflammation accidentelle d'une fuite, une explosion au voisinage immédiat du véhicule, voire un sabotage.

- Un dégagement de nuage toxique peut provenir d'une fuite de produit toxique ou résulter d'une combustion (même d'un produit non toxique). En se propageant dans l'air, l'eau et/ou le sol, les matières dangereuses peuvent être toxiques par inhalation, par ingestion directe ou indirecte, par la consommation de produits contaminés, par contact. Selon la concentration des produits

et la durée d'exposition, les symptômes varient d'une simple irritation de la peau ou d'une sensation de picotements de la gorge, à des atteintes graves (asphyxies, oedèmes pulmonaires).





Consignes

Avant

- Connaître la signification des codes dangers (panneaux orangés sur les véhicules)
- Connaître le signal d'alerte et les consignes de confinement

Pendant

Si vous êtes témoin

- Donnez l'alerte (sapeurs pompiers : 18 ; police ou gendarmerie : 17) en précisant le lieu exact, la nature du moyen de transport, le nombre estimé de victimes, le numéro du produit et son code danger la nature du sinistre (feu, fuite, explosion...)
- S'il y a des victimes, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie. Ne devenez pas une victime supplémentaire en touchant le produit ou en vous approchant (fuites possibles)
- **Si un nuage toxique vient vers vous**, fuyez si possible un axe perpendiculaire au vent.
- Invitez les autres témoins à s'éloigner
- Obéissez aux consignes des services de secours

Si vous entendez la sirène

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quittez rapidement la zone (éloignement) mais surtout évitez de vous enfermer dans votre véhicule
- Écoutez la radio

Après

- Si vous êtes confiné, les autorités ou la radio annonceront la fin de l'alerte.
- **A partir de cet instant et seulement à partir de cet instant**, aérez le local où vous êtes.

Adoptez les bons réflexes



Rentrez rapidement dans un bâtiment



Ne fumez pas



Écoutez la radio



Fermez les portes, fenêtres et ventilations



Ne pas chercher les enfants à l'école



Ne téléphonez pas sauf en cas d'urgence

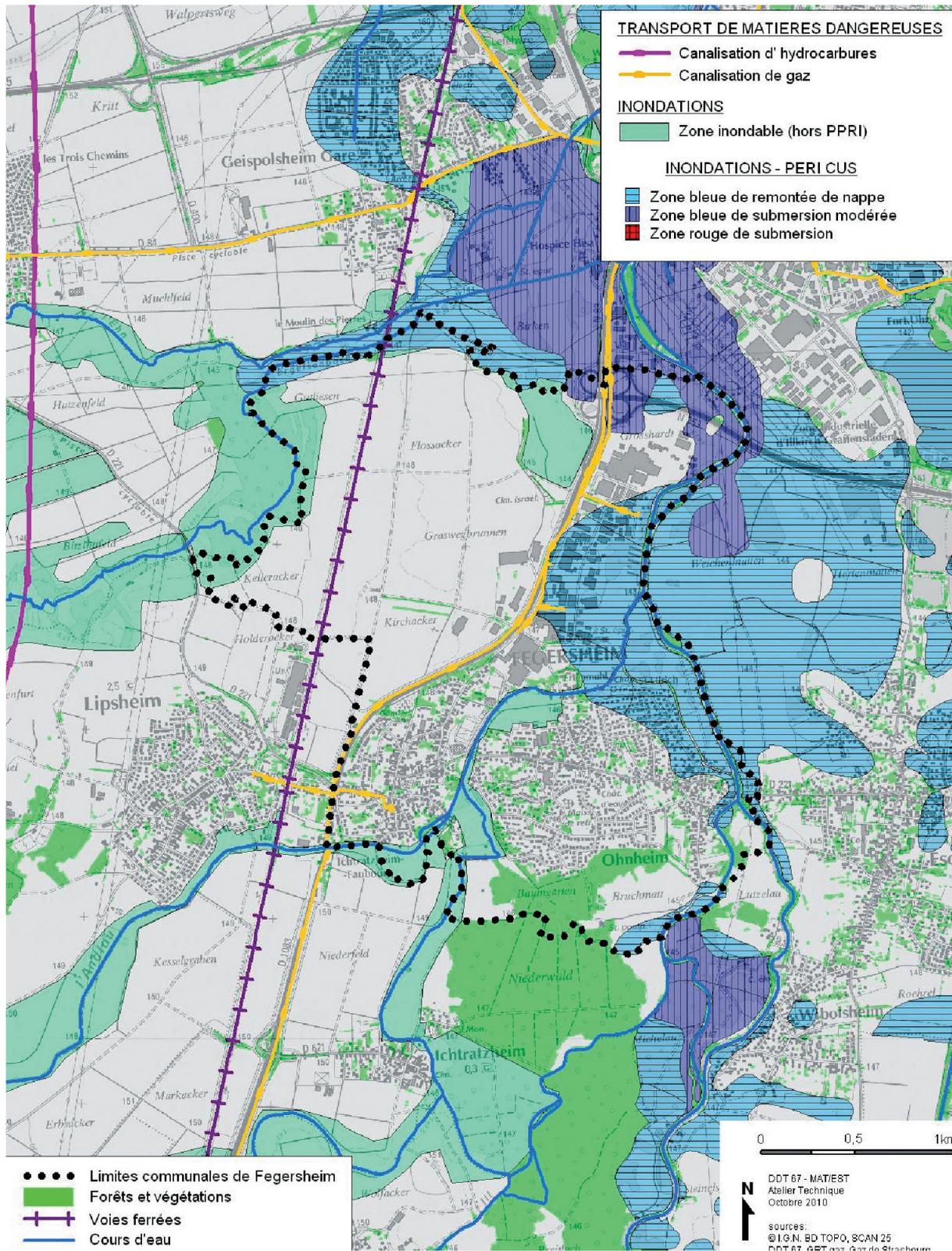
La signalisation des véhicules

Afin de limiter au maximum les risques TMD des plaques réglementaires sont apposées sur les véhicules et renseignent les secours sur les types de danger, le code de la matière transportée et le code du risque.

La qualification des personnels impliqués est aussi réglementée.

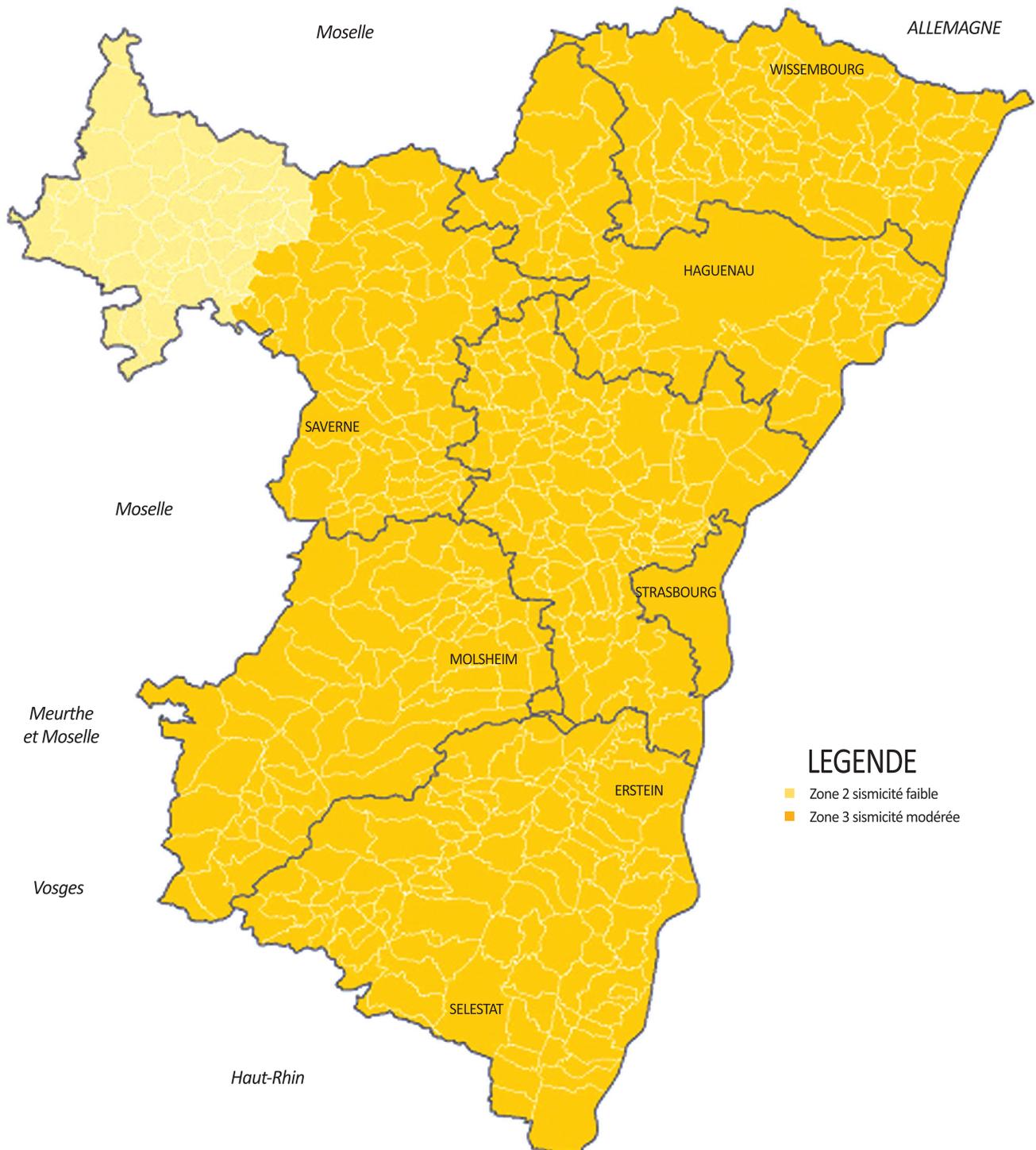


Risques sur la commune





Risques sismiques sur le Bas-Rhin



LEGENDE

- Zone 2 sismicité faible
- Zone 3 sismicité modérée





Numéros utiles

• Numéro d'urgence	112
• Sapeurs-pompiers	18
• Urgences médicale SAMU	15
• Gendarmerie nationale	17 ou 03 88 64 22 22
• Gaz de Strasbourg	03 88 75 20 75
• Centre anti-poison	03 88 37 37 37

Adresses utiles

- <http://www.prim.net>
- <http://www.bas-rhin.pref.gouv.fr/pprnt/>
- <http://france.meteofrance.com/vigilance/Accueil>





Principales consignes à respecter

L'alerte: la procédure « Vigilance Météo » de Météo-France a pour objectif de décrire, le cas échéant, les dangers des conditions météorologiques des prochaines vingt-quatre heures et les comportements individuels à respecter.

N'exposez pas vos enfants au danger

Les enseignants et les éducateurs sont là pour assurer la sécurité des enfants. Ils sont informés des conduites à tenir et appliquent des consignes strictes en cas d'alerte. Vous devez faire confiance à l'établissement scolaire.

Sans consigne contraire des responsables des secours, n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger.

Libérez le réseau téléphonique

Même si la tentation est grande d'utiliser le téléphone dans ces circonstances, vous devez éviter de passer des appels qui resteront bien souvent sans réponse, soit par une surcharge du réseau, soit par une rupture technique du réseau.

Le réseau téléphonique doit rester libre pour les secours.

En cas d'alerte

Il est important de pouvoir être informé sur la nature du risque, ainsi que les premières consignes à appliquer.

Le meilleur moyen est de se mettre à l'écoute de la radio

- France Bleu Alsace 101.4 FM
- Radio Dreyeckland 91.3FM
- FIP 92.3 FM

Conseil : ayez toujours en état de marche un poste portatif à piles.

Equipement minimum

Les équipements minimum à conserver à domicile sont :

- Lampe torche avec piles
- Radio portable avec piles
- Eau potable
- Conserves
- Papiers personnels
- Médicaments urgents
- Couvertures
- Matériel de colmatage (ruban adhésif,...)
- Vêtements de rechange





Directeur de la publication : René Lacogne / Maire
Création : Mairie de Fegersheim / A. Troesch & Y. Adnot
Diffusion janvier 2012 / www.fegersheim.fr

